

Position o [h / Patrimoine mondial et projets miniers et gaziers/pétroliers

sur leur valeur universelle exceptionnelle.

La politique de protection des ressources minérales et les aires protégées a été clairement définie par ses membres. Cette politique est traduite

à IV devraient être interdites par la loi et que de tels projets dans les Catégories I et II / À l'exception des projets miniers et pétroliers, la Commission mondiale des aires protégées (CMAP) a également préparé

une «Déclarations sur les activités associées concernant les œuvres protégées⁵, qui est
où l'Office des œuvres protégées

Information sur les projets miniers et gaziers/pétroliers touchant des biens naturels du patrimoine mondial
Une liste de tous les biens naturels du patrimoine mondial est disponible sur le site web [Centre du Programme du patrimoine mondial](#)¹⁰ et des informations additionnelles peuvent également être consultées sur le site web du Programme du patrimoine mondial [o \[h¹¹ \] E\[h / E](#) ouverte audialogue avec toutes les parties prenantes à propos de projets de prospection sur [\[Aéroport minière et gazière/pétrolière qui pourraient toucher des biens naturels du patrimoine mondial compris à discuter le plus tôt possible avec o • %o CE } u } š μ CE • š o • μ š } CE \] š • Z CE P • o \] À CE CE o • %o ère CE u \] • X d } μ š o %o š CE \] u } \] v u } v \] o • š %o %o CE \] %o CE o \[h / E š %o μ š ! š CE š CE \] š Pour en savoir plus veuillez contacter le Programme du patrimoine mondial \[o \\[h / E whconservation@iucn.org\]\(#\)](#)

¹⁰ <http://whc.unesco.org/>

¹¹ <http://www.iucn.org/worldheritage/>

Prie également instamment l'Etat partie de promulguer une législation spécifique visant à interdire la prospection et l'exploitation pétrolières, gazières et d'uranium sur le territoire de la Réserve de gibier de Selous, sur la base de son statut de bien du patrimoine mondial ;

Réitère sa demande